

Annexe A : Fiche signalétique du Moniteur Sportif Initiateur en Randonnée sportive

Prérequis d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de réussite de la formation moniteur sportif Initiateur en Randonnée sportive • Attestation de la réussite des cours généraux du niveau Initiateur • Avoir réussi les tests probatoires. • Être affilié pour la discipline et dans les conditions visées auprès de l'opérateur de formation au sein duquel le candidat souhaite effectuer la formation. • Avoir réglé le minerval de la formation. 				
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier des cours généraux, voir : www.sport-adepts.be • Les tests probatoires précèdent les cours spécifiques • Le cursus spécifique (y compris les évaluations, les stages pédagogiques, les délibérations et éventuelles secondes sessions) s'étale sur l'année de X (X+1 en cas de report de stage pédagogique) 				
Coût de la formation	<table border="1"> <tr> <td>Minerval</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Voir tarif sur le site de l'opérateur de formation (à titre indicatif 800 € en 2018) • Le minerval comprend l'accès aux cours spécifiques, aux examens en première session, aux supports de cours au format électronique. • Le minerval ne comprend pas l'accès à d'éventuels examens en seconde session (frais variables suivant les examens à représenter) • Se renseigner auprès de l'opérateur de formation pour plus de détails sur ce qui est inclus/non-inclus dans le minerval </td> </tr> <tr> <td>Frais annexes</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Frais du test probatoire (à titre indicatif 60 € en 2018) ; • Frais de déplacements, d'hébergement et de nourriture lors des stages ; • Matériel individuel. </td> </tr> </table>	Minerval	<ul style="list-style-type: none"> • Voir tarif sur le site de l'opérateur de formation (à titre indicatif 800 € en 2018) • Le minerval comprend l'accès aux cours spécifiques, aux examens en première session, aux supports de cours au format électronique. • Le minerval ne comprend pas l'accès à d'éventuels examens en seconde session (frais variables suivant les examens à représenter) • Se renseigner auprès de l'opérateur de formation pour plus de détails sur ce qui est inclus/non-inclus dans le minerval 	Frais annexes	<ul style="list-style-type: none"> • Frais du test probatoire (à titre indicatif 60 € en 2018) ; • Frais de déplacements, d'hébergement et de nourriture lors des stages ; • Matériel individuel.
Minerval	<ul style="list-style-type: none"> • Voir tarif sur le site de l'opérateur de formation (à titre indicatif 800 € en 2018) • Le minerval comprend l'accès aux cours spécifiques, aux examens en première session, aux supports de cours au format électronique. • Le minerval ne comprend pas l'accès à d'éventuels examens en seconde session (frais variables suivant les examens à représenter) • Se renseigner auprès de l'opérateur de formation pour plus de détails sur ce qui est inclus/non-inclus dans le minerval 				
Frais annexes	<ul style="list-style-type: none"> • Frais du test probatoire (à titre indicatif 60 € en 2018) ; • Frais de déplacements, d'hébergement et de nourriture lors des stages ; • Matériel individuel. 				
Matériel/équipement personnel	<p>Font partie du matériel et de l'équipement personnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 boussole, • cartes IGN pour les CS de mise en situation, • 2 connecteurs à vis type HMS, • 1 anneau de sangle de 1.2 m ou 1.5 m, 22 kN, tubulaire ou plate. • 1 corde de randonnée (diamètre minimum 8 mm ; longueur 30 m) • 1 GPS • 1 paire de bâtons de marche <p>L'expression « équipement du randonneur » utilisée dans la formation comprend toujours un sac à dos opérationnel (y compris l'équipement pour un bivouac de fortune : poncho, sac plastique, couverture de survie, trousse de premiers soins, nécessaire de cuisine, lampe frontale, ...).</p>				
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> • Tout pratiquant de la randonnée en milieu collinéen sans limite d'âge 				
Législation, droits et prérogatives	<ul style="list-style-type: none"> • Le territoire d'action du Moniteur Sportif Initiateur est limité à l'Europe géographique. • Le Moniteur Sportif Initiateur se conforme aux dispositions légales et réglementaires du pays dans lequel l'activité est pratiquée. • Il est responsable du respect des lois, règles et règlements locaux en matière d'utilisation de l'équipement de protection individuelle, de protection de la nature. 				
Ratio encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • Le moniteur sportif Initiateur en randonnée est responsable du choix du nombre de personnes qu'il encadre, le cas échéant en accord avec la structure organisatrice, afin de conserver la maîtrise de la sécurité. 				

Compétences techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Le moniteur sportif Initiateur en randonnée est responsable de la sécurité des personnes qu'il encadre. • En cas d'urgence ou d'imprévu, il est capable d'installer une main courante ou d'assurer en corde courte pour franchir un passage délicat ou dangereux et d'organiser un bivouac de fortune. • Lors d'un raid de plusieurs jours, il devra quotidiennement dormir en hébergement gardé ou sous tente en zone autorisée. 	
Tests probatoires	Dossier	<ul style="list-style-type: none"> • Être âgé de 17 ans le jour de l'inscription aux tests probatoires. • Être affilié auprès de l'opérateur de formation pour la pratique de la discipline et dans les conditions visées. • Remplir le dossier d'inscription disponible sur le site de l'opérateur de formation • Avoir réglé les frais de tests probatoires.
	Expérience	<p>Palmarès : le candidat doit être un randonneur confirmé et actif et le démontrer via la liste de randonnées qu'il doit remettre à l'opérateur de formation, comportant distinctement au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 raids totalisant 12 jours de randonnée avec hébergement en gîte, en refuge, en cabane ou sous tente • 1 randonnée avec dénivelé positif supérieur à 1000m • 7 randonnées d'une journée
	Épreuve de marche	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement individuel en terrain varié sur sentiers avec points de contrôle. Caractéristiques du parcours : distance linéaire de 20 à 22 km et dénivelé positif de 400 m au moins. Durée entre 4h et 5h. • Équipement de randonneur • Matériel obligatoire : le candidat doit porter pendant toute la durée de l'épreuve un sac à dos d'un poids permanent de minimum 10 kg pour les hommes et 8 kg pour les femmes hors ravitaillement, avec contenu minimum imposé. • Critères d'évaluation : <ol style="list-style-type: none"> 1. Respect du parcours imposé 2. Respect du temps maximum défini au départ 3. Respect du poids et du contenu du sac à dos
	Épreuve d'orientation	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement individuel en milieu collinéen sur un terrain varié en autonomie de navigation à l'aide d'un extrait de carte IGN fourni par l'organisation, avec points de contrôle (balises), sur une distance optimale d'environ 7 km effort et un dénivelé positif de 200 m au moins ; le temps maximum imparti sera précisé lors du départ. • Le candidat doit disposer en permanence d'un équipement minimum imposé. • Critères d'évaluation : <ol style="list-style-type: none"> 1. Passage aux points de contrôle (balises) 2. Respect du temps maximum défini au départ 3. Respect du contenu à emporter
	Validité	La réussite du test probatoire est valide 3 ans.
Stage pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • Après la formation spécifique, réalisation d'un stage pédagogique comprenant 40 heures d'encadrement en randonnée (5 journées) sous la supervision d'un Maître de stage 	
Évaluations et délibération (fin de cursus)	<ul style="list-style-type: none"> • Les évaluations portent sur les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être, sur les plans techniques, didactiques, méthodologiques et pédagogiques, démontrés pendant les cours, les sessions d'examens et le stages pédagogique. • La délibération porte sur l'ensemble des évaluations 	
Formation continue/ recyclages	Conformément à la législation en vigueur (article 8 et 38 du Décret du 8 décembre 2006), les moniteurs encadrant des activités sportives sont tenus de s'inscrire dans une logique de formation continue en participant activement à une session de recyclage tous les 6 ans afin de réactualiser et d'uniformiser leurs savoirs et savoir-faire en regard des évolutions du métier. Le droit d'exercer d'un moniteur non recyclé est suspendu tant que le recyclage n'est pas effectué.	